

CFA de l'académie de Versailles

BAC PRO MÉTIERS DU FROID ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

UFA Pierre Mendès-France - Avenue de l'Aunette 91130 Ris-Orangis

OBJECTIFS

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables » intervient sur les installations frigorifiques et les systèmes thermodynamiques réversibles.

Il en assure :

- Le montage,
- La mise en service,
- L'optimisation du fonctionnement,
- Les opérations de maintenance.

Il contrôle son travail et consigne son activité dans le registre normalement associé à toute installation.

Il effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes, des biens et l'efficacité énergétique.

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Préparer une intervention
- Réaliser et mettre en service une installation
- Maintenir une installation

Savoirs :

- Prévention Santé Environnement
- Français et Histoire- Géographie - Education moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Economie Gestion

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 1350 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 28 juin 2026

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (ex V)

Niveau 3 (CAP, BEP, CFPA du premier degré).

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (ex IV)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
Bac pro Métiers du Froid et des Energies Renouvelables

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du Bac Pro « Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables » est amené à travailler dans toutes structures d'entreprises : les entreprises artisanales, les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises. Les emplois les plus couramment exercés par le titulaire de ce baccalauréat professionnel sont :

- agent / agente de maintenance en climatisation ;
- technicien / technicienne d'intervention en installations frigorifiques ;
- technicien / technicienne d'intervention en équipements de cuisines professionnelles ;
- dépanneur / dépanneuse en installations de froid et climatisation ;
- monteuse dépanneur / monteuse dépanneuse en installations de froid et climatisation ;
- technicien / technicienne en froid et climatisation ;
- metteur /metteuse au point d'installations frigorifiques

Dans l'entreprise, le titulaire, au cours de sa carrière, peut évoluer vers plus de responsabilités en devenant : metteur au point ; responsable SAV, d'agence ...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Deuxième et dernière année en apprentissage.

[Fiche RNCP 4088](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième ou dernière année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics
- Electricité, énergie
- Génie climatique

CONTACT

Mr Martin Dubail

Mail : martin.dubail@ac-versailles.fr

Tél : 06.64.45.71.22

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.

Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

